

Procès-verbal de la 181^e assemblée générale

tenue le 6 février 2019 à 11h30 au local 2-52-101

Présences : 74 membres.

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 180 ^e assemblée générale tenue le 17 janvier 2019, et suites.....	1
5. Informations.....	1
5.1 Fermeture de groupes.....	1
6. La neutralité religieuse de l'État.....	2
6.1 Procédure.....	2
6.2 Présentation de la position de l'exécutif.....	2
6.3 Comité plénier.....	2
7. Divers.....	4
8. Levée de l'assemblée.....	4

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 181.1 « Il est proposé de désigner Diane Guérette présidente de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 181.2 « Il est proposé d'accepter les deux nouveaux membres suivants : Maude Ménard-Dunn (Techniques de travail social) et Marie-Ève Dubois (Techniques de physiothérapie). »
Julie Dionne propose et Sylvain Daigneault appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 181.3 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Michèle Le Risbé propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 180^e assemblée générale tenue le 17 janvier 2019, et suites.

Résolution 181.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 180^e assemblée générale tenue le 17 janvier 2019 tel que présenté. »
Julie Dionne propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal :

- Aucune suite.

5. Informations.

5.1 Fermeture de groupes.

L'exécutif présente une mise à jour de la situation concernant la fermeture de groupes à la session d'hiver 2019 et répond aux questions des membres.

6. La neutralité religieuse de l'État.

6.1 Procédure.

Une discussion s'engage et les éléments suivants sont soulevés :

- Pertinence d'allouer quinze minutes à l'exécutif pour présenter sa position;
- Nécessité de présenter la position de la FNEEQ.
- Un membre parle de consultation électronique.

Résolution 181.5

« Il est proposé :

- de réserver une période d'environ 15 minutes pour que l'exécutif présente la position de l'exécutif;
- de réserver une plénière de 30 minutes pour discuter des cinq propositions soumises à l'assemblée;
- de recevoir, discuter et voter les propositions d'amendements s'il y a lieu pour chacune des propositions principales, en suivant l'ordre suivant #4, #5, #1, #2 et #3;
- de procéder au vote secret, au plus tard à 13h55, sur chacune des cinq propositions, amendées ou non, au moyen d'un bulletin de vote unique

»
Le bureau exécutif propose et Jérôme Leriche appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé qu'on remplace le premier alinéa par :
«qu'une période la plus succincte possible soit allouée à l'exécutif afin d'apporter des points non inclus dans le document envoyé aux membres» ».

Lucas Deschênes propose et Martin Fontaine appuie.
La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

La proposition non amendée est adoptée à la majorité.

6.2 Présentation de la position de l'exécutif.

Une période de questions porte sur les 5 propositions. Il y a notamment les questionnements suivants qui sont soulevés :

- Pourquoi la CSN a-t-elle changé sa position ?
- Un membre questionne le processus dans sa globalité, et se demande pourquoi voter localement puisque l'instance confédérale a déjà adopté une position;
En réponse, il est dit que le syndicat local est autonome et qu'il a la liberté de modifier les propositions.

6.3 Comité plénier.

L'assemblée passe à un comité plénier de 30 minutes, lequel a été prolongé à deux reprises, ce qui permet une discussion informelle sur l'ensemble des 5 recommandations de la FNEEQ.

Les points suivants sont soulevés :

- Il y a un glissement de sens dans la proposition de l'exécutif : on se sert des arguments de Bouchard, ou de Taylor et Maclure pour défendre une posture libérale, alors que ces derniers ont cherché à développer une voie mitoyenne entre le modèle républicain et le modèle libéral;
- Parmi les fondatrices du mouvement féministe, plusieurs sont contre l'acceptation des signes religieux;
- On ne parle pas seulement du hijab : c'est un enjeu social et il faut un état complètement laïc;
- Il y a une différence entre les signes et les actes;
- Envisager de scinder la recommandation 4 en deux;

- La position de l'enseignant.e en est une d'autorité. On parle de clause grand-père;
- Il y a des musulmanes qui sont pour et d'autres contre le projet de loi de la CAQ;
- Une personne membre a senti que l'exécutif, à travers son texte rédigé en préparation de cette rencontre, portait un jugement sur la position inverse plutôt que de chercher à la présenter de façon objective;
- Un membre se disant contre la recommandation 4 soutient que la neutralité prime sur la liberté d'expression pour des gens en position de pouvoir, dont les enseignant.es;
- Une personne membre parle de son expérience d'immigration et de sa recherche d'identité. Elle a eu une enseignante avec un signe religieux sans en être influencée;
- Les institutions ont déjà les moyens d'éviter le prosélytisme;
- Le secteur public est la porte d'entrée pour bien des femmes;
- Il y a plusieurs avantages à avoir un service public qui est représentatif de la société;
- Certaines personnes parlent de problèmes sans les nommer; quels sont ces problèmes ?
- Les chartes sont facilement applicables pour les gens en position de pouvoir (le groupe majoritaire). Cibler des minorités nous éloigne des vrais problèmes;
- La tolérance mène à l'adhésion sociale;
- Les clauses grand-père représentent une inégalité à l'intérieur d'un groupe de travailleurs.euses;
- Les chartes et lois ne sont pas tout, il y a la souveraineté du peuple qui s'exprime via les élections et qui, dans ce cas-ci, a porté au pouvoir la CAQ de façon majoritaire;
- Les juges écrivent au nom des législateurs; pourtant ces derniers sont élus;
- Avec son texte, il peut sembler que l'exécutif a orienté le débat au lieu de le présenter; c'est un texte qui est perçu comme moralisateur;
- Il y a une méfiance de la religion, laquelle influence notre perception : les signes religieux influencent.

Il est proposé d'ajouter 15 minutes au comité plénier.
Jean-Thomas Courchesne propose et Philippe Langlois appuie.
Adoptée à la majorité.

Retour au comité plénier

- La distinction entre l'Église et l'État devrait être faite, mais les droits de la personne doivent être protégés;
- Au Québec, nous avons traversé un processus qui nous a libéré, et à la fin de ce processus, nous voulons imposer notre point d'arrivée;
- Le hijab peut aussi être féministe;
- Le comité interculturelité est en faveur des 5 propositions;
- Dans les échanges, on parle pour des personnes qui ne sont pas présentes, il n'y a personne portant le hijab dans l'assemblée;
- Selon les règles de l'égalité à l'emploi il manque de personnes de minorités visibles et ethniques pour atteindre la pleine représentativité au Cégep (une soixantaine);
- L'enseignant.e a un devoir de réserve avec la position d'autorité qu'il ou elle détient;
- On utilise déjà la clause nonobstant pour la Loi sur la langue;
- Il y a une montée religieuse et les symboles peuvent en faire partie;
- On parle de la portée des symboles dans leur ensemble, comme par exemple les symboles capitalistes : où s'arrête l'interdiction?
- Faire des références au passé mène à une fausse interprétation du débat actuel.

Il est proposé de mettre fin au comité plénier.
Julie Dionne propose et Mikhael Kowalak appuie.
Rejetée à la majorité.

« Il est proposé d'ajourner la réunion. »
Philippe Langlois propose et Jean-François Fortier appuie.

Proposition d'amendement :

Ajouter au début de la proposition : « de laisser intervenir les personnes qui en sont à leur premier tour de parole et ensuite d'ajourner la réunion »
Philippe Munch propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.
Adoptée à majorité

La proposition amendée est adoptée à majorité

Retour au comité plénier

7. Divers.

Aucun point n'a été soumis.

8. Levée de l'assemblée.

Le temps prévu à l'assemblée est écoulé et l'assemblée est levée.

L'assemblée est levée à 14h20.

Steve Mc Kay, président

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire